

**Département du Doubs
Direction des Routes, des Infrastructures et des Transports
Service Territorial d'Aménagement de MONTBELIARD
Commune d'AUTECHAUX
Commune de FONTENOTTE
Commune de LUXIOL**

Arrêté n° STAM / B25 / 075

**ARRETE DE POLICE PORTANT
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**Routes Départementales 50, 113,
situées en et hors agglomération,
communes de BAUME-LES-DAMES et AUTECHAUX,**

**LA PRESIDENTE DU DEPARTEMENT DU DOUBS,
LE MAIRE DE LA COMMUNE D'AUTECHAUX,
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FONTENOTTE,
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LUXIOL,**

- VU** la demande de l'entreprise COLAS Franche Comté Sud en date du 15/07/2025,
- VU** le code de la route, notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28, R411-21-1,
- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1111-1 à L1111-7, L3221-4,
- VU** le code de la voirie routière, notamment les articles L131-3, L131-7,
- VU** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par les arrêtés interministériels des 05 et 06 novembre 1992,
- VU** l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 52161 du 01/07/2021, portant délégation de signature,
- VU** l'avis favorable de la Brigade de Gendarmerie de BAUME-LES-DAMES en date du 21/07/2025,
- VU** l'avis favorable du Service Départemental d'incendie et de Secours en date 10/07/2025,
- VU** l'avis favorable du Service Régional des Transports – Direction des mobilités en date du 15/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la Direction des services techniques et des transports – unité technique de LURE, en date 15/07/2025,

- VU** l'avis favorable de APRR en date du 19/06/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de BAUME-LES-DAMES en date du 16/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de AUTECHAUX en date du 12/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de PAYS-DE-CLERVAL en date du 11/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de ARCEY en date du 16/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de SAUNLOT en date du 11/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de SECENANS en date du 10/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de CUBRIAL en date du 11/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de CUSE-ET-ADRISANS en date du 15/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY en date du 23/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de VOILLANS en date du 13/06/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de TOURNANS en date du 10/6/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de VERNE en date du 10/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de RILLANS en date du 11/07/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de FONTENOTTE en date du 10/06/2025,
- VU** l'avis favorable de la commune de LUXIOL en date du 27/07/2025,
- VU** les avis réputés favorables des communes de RANG, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, MEDIATE, BEUTAL (La Guinguette), CREVANS ET LA-CHAPELLE-LES-GRANGES, MESANDANS, HUANNE-MONTMARTIN,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement des **travaux d'enrobés et d'aménagement** en toute sécurité, il y a lieu d'interdire la circulation.

ARRÊTENT

ARTICLE 1

La circulation sera interdite à tous les véhicules, dans les deux sens de circulation, sur les route Départementales :

- 50 du PR 18+000 au PR 21+774,
- 113 du PR 0+000 au PR 0+070,

en et hors agglomération, sur le territoire des communes de BAUME-LES-DAMES et d'AUTECHAUX :

du 04 août 2025 au 14 août 2025.

L'exécution des travaux se fera en 2 phases (cf. plan joint).

ARTICLE 2

La déviation sera assurée dans les deux sens par l'itinéraire suivant et selon le plan joint :

Pour les Véhicules Légers (VL),

Depuis BAUME-LES-DAMES (itinéraire valable dans les deux sens) :

RD 683 > PAYS-DE-CLERVAL > RD 25 > RD 26 > L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY > RD 50 MESANDANS.

Pour les Véhicules Poids Lourds (PL),

Depuis BAUME-LES-DAMES (itinéraire valable dans les deux sens) :

RD 683 > PAYS-DE-CLERVAL > RANG > L'ISLE-SUR-LE-DOUBS (accès A36) > MEDIATE > ARCEY > RD 33 > Limite Doubs / Haute Saône > RD 49 > Gir RD 49 / RD 9 > SAULNOT > CREVANS ET LA-CHAPELLE-LES-GRANGES > SECENANS > VILLERSEXEL (Carrefour RD 9 / RD 486) > CUBRIAL > MESANDANS.

Des déviations secondaires seront également mises en place :

RD 328 > L'aigle > Bois la Ville.
RD 271 > LUXIOL > FONTENOTTE.
RD 271 > VOILLANS > L'HOPITAL ST LIEFFROY.
RD 113 > VERNE > TOURNANS.

ARTICLE 3

Limitation de tonnage

Les véhicules dont le poids total roulant autorisé est supérieur à 3,5T seront interdits du 04 au 14 août, sur la RD 271 du PR 0+000 au PR 6+325, en et hors agglomération, sur le territoire des communes de FONTENOTTE, LUXIOL et AUTECHAUX.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules assurant la desserte locale.

La signalisation sera gérée par les services d'exploitation du Département du Doubs.

ARTICLE 4

La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront susceptibles d'être modifié selon l'avancement du chantier.

ARTICLE 5

Cette interdiction s'applique aux véhicules de gendarmerie et de secours en urgence.

ARTICLE 6

La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée les 05 et 06 novembre 1992.

Elle sera mise en place par les services d'exploitation du Département du Doubs.

ARTICLE 7

Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de Police et de Gendarmerie ainsi que par des agents assermentés de l'Administration et des Collectivités locales et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8

Le présent arrêté sera affiché en mairies et aux extrémités des routes barrées.

ARTICLE 9

- Monsieur le Chef du Service Territorial d'Aménagement de MONTBELIARD – 9, rue du Caporal Peugeot – 25200 MONTBELIARD,
- Monsieur le Directeur des Routes, des Infrastructures et des Transports – Service Central d'Ingénierie Routière – 7, avenue de la Gare d'Eau 25031 BESANCON,
- Messieurs les Maires des communes d'AUTECHAUX, FONTENOTTE, LUXIOL,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Doubs – 24, rue des Justices 25000 BESANCON,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAUME-LES-DAMES - 1, promenade du Breuil - 25110 BAUME-LES-DAMES,
- APRR,
- COLAS FRANCHE-COMTÉ SUD - ZA aux Grands Champs - 25410 Dannemarie-sur-Crête,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des communes de BAUME-LES-DAMES, HYEVRE-PAROISSÉ, BRANNE, PAYS-DE-CLERVAL, RANG, L'ISLE-SUR-LE-DOUBS, MÈDIÈRE, BEUTAL, ARCEY, VILLERS-SUR-SAULNOT, SAULNOT, CREVANS ET LA CHAPELLE-LES-GRANGES, SECENANS, VELLECHEVREUX, SAINT-FERJEUX, VILLARGENT, VILLERSEXEL, CUBRY, CUBRIAL, CUSE-ET-ADRIANS, GONDENANS-LES-MOULINS, ROMAIN, MESANDANS, VIETHOREY, L'HOPITAL-SAINT-LIEFFROY, VOILLANS, HUANNE-MONTMARTIN, TOURNANS, VERNE, RILLANS, LES MAGNY, VILLERS-LA-VILLE, FAIMBE, ONANS, ROUGEMONT,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Préfet du Département du Doubs – DDT/CSCT/USRGTT,
- Monsieur le Directeur du Service Mobilité BFC – Unité Territoriale du Doubs,
- Etat-Major de Zone de Défense de METZ – Bureau Mouvement,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires – Service CSR/SRTIC – Transports exceptionnels.
- Monsieur le Directeur des services techniques et des transports – unité de LURE – 4 A rue de l'Industrie – CS 10339 – 70006 VESOUL cedex,
- Fédération Nationale des Transporteurs Routiers,
- Organisation des Transporteurs Routiers Européens de Bourgogne Franche-Comté,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Doubs Baumoises,

À AUTECHAUX, le 22/07/2025



A LUXIOL, le 25/07/2025
Le Maire



À FONTENOTTE, le

23/07/2025

Le Maire



À MONTBELIARD, le 28 JUIL. 2025

Pour la Présidente du Département du Doubs,
Le Chef du service territorial d'aménagement,

STA de MONTBELIARD
Le Chef de Service
Adjoint,

Ahmed KHEDIM

Alexis NOIR

P.O. A. NOIR

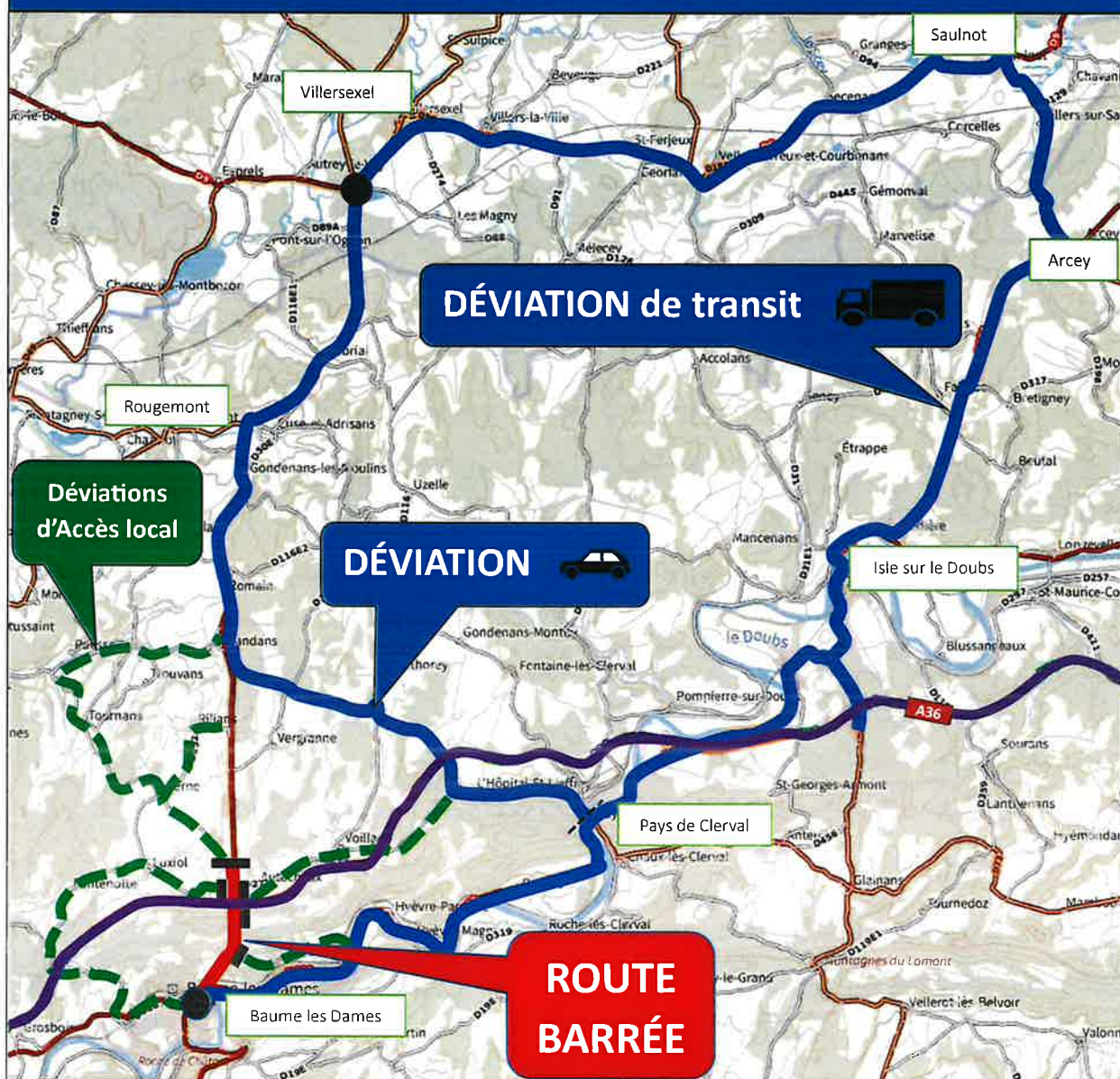


ITINÉRAIRE DE DÉVIATION

Chantier d'enrobés sur la route départementale D50 de Baume les Dames à Autechaux, sécurisation du carrefour D113 / D50 à Autechaux.

- **Déviation pour Véhicule Poids lourds par :** Baume les Dames / D683 / Pays de Clerval / Arcey / D33 / D49 / Saulnot / D9 / Villersexel .
- **Déviation pour Véhicule Léger par :** Baume les Dames / D683 / Pays de Clerval / D25 / D26 / Mésandans.

Plan d'itinéraires



1^{ère} phase de déviation

Travaux : Renouvellement de la couche de roulement de la RD 50, de la sortie de Baume les Dames au Pont surplombant l'A36, Démolition et reconstruction des îlots au droit de la sortie n°5 de l'A36, marquage des voies de circulation.

Exploitation : Route barrée entre Baume les Dames et Autechaux, sortie A36 fermée, Accès D328 fermé.

Date prévisionnelle : du 04 au 06 août 2025.



1^{ère} phase de coupure

